

Châteauroux, le 27/06/2018

## COMPTE-RENDU des CAPL n°2 (Contrôleurs) du 26 juin 2018

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mmes DESLANDES, FORE, MENARD, MM. LUNEAU, JOUANNEAU

Secrétaire : M.BRIGAND

Secrétaire adjoint : un représentant des organisations syndicales.

Représentants du personnel : BENOITON Isabelle, FOURNIER Gaëlle, OBLIN Pierre.

La première CAPL s'est ouverte à 14 h 00.

Aucune déclaration liminaire n'a été lue.

Nous avons donc abordé l'ordre du jour.

### **1°) Approbation du PV du 11/07/2017 à 9h 30 (mouvement local de mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des contrôleurs des Finances Publiques)**

Vote pour : l'ensemble des représentants.

### **2°) Approbation du PV de la CAPL du 14/11/2017 à 9h 30 (Propositions d'inscription sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques).**

Vote pour : l'ensemble des représentants.

### **3°) Mouvement local de mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2018 des contrôleurs des Finances Publiques**

Selon la note du 22/05/2018 les postes suivants étaient offerts :

RAN de Châteauroux : Paierie Départementale 2, Trésorerie de Châtillon sur Indre 1, Trésorerie de Châteauroux municipale 5, SIP de Châteauroux 4, PRS 1, PCE 1, SIE SIP de Le Blanc 5, SIE SIP d'Issoudun 5.

À l'issue de l'examen des demandes, il ressort 5 postes non pourvus sur la RAN de Châteauroux (2 Trésorerie Municipale, 2 Trésorerie de Déols, et 1 Trésorerie de Châtillon).

Afin de faire « survivre » la Trésorerie de Déols jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Directeur a décidé de détacher les 2 collègues issus de Déols qui avaient obtenu la Paierie Départementale au cours de cette même CAPL .

Naturellement, les besoins en personnel- à la Paierie- en découlant seront compensés par l'Equipe de Renfort Départementale (solution traditionnelle et magique !).

RAN du BLANC - SIE SIP : 3 postes ont été pourvus. Le Directeur envisage de maintenir les travaux fournis par l'antenne SIE d'ARGENTON.

RAN d'ISSOUDUN : 5 postes SIP-SIE sont offerts au mouvement. 2 seront effectivement pourvus, plus 1 personne détachée (venant de La Châtre). Il reste donc 3 postes vacants officiellement, en fait 2 « sièges » restent inoccupés.

À la demande expresse d'une organisation syndicale, une suspension de séance a été demandée. À la reprise de la séance, le dossier d'un collègue a été évoqué. Suite aux échanges entre l'organisation syndicale et la Direction, une nouvelle suspension de séance a eu lieu à la demande du Directeur. Aux termes de cette suspension, le Directeur nous a fait part de sa décision d'accepter, à titre exceptionnel, de détacher pour motifs personnels graves ce collègue vers un autre poste. Ce qui crée une vacance de plus dans son poste d'origine, à savoir la Trésorerie de Châteauroux Municipale.

Notre Direction envisage la tenue d'une CAPL B en janvier 2019. Cette dernière serait ouverte uniquement aux agents de la filière Gestion des Comptes Publics de la RAN de Châteauroux. Ceci dans l'optique de combler les déficits inhérents à la fusion des trésoreries de Buzançais et Châtillon.

Lors du vote : l'ensemble des représentants des personnels ont voté contre et l'ensemble (avec une belle unanimité) des représentants de l'administration ont voté pour.

Nous avons voté contre ce projet de mouvement, non contre les vœux des agents, mais contre le fait qu'il subsiste une **importante** vacance de postes non pourvus.

## **2°) Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été posée.

Fin de la première réunion à 15H 50

Dans la foulée, ouverture de la seconde séance à 15 h 51.

## **1°) Approbation du PV de la CAPL du 30/06/2015 (examen des recours en révision des évaluations 2015 des contrôleurs première classe) et PV du 10/07/2015 (examen des recours en révision des évaluations 2015 des contrôleurs principaux).**

Vote pour : l'ensemble des représentants des personnels et de l'administration.

## **2°) Examen du recours en révision de l'évaluation 2018.**

Parmi les 3 recours hiérarchiques, un seul a abouti à un recours en CAPL.

Après débats et échanges avec la Direction, suivis d'une suspension de séance à la demande du Directeur. Ce dernier nous a fait connaître les modifications pouvant être apportées. Notre collègue n'ayant pas obtenu pleinement satisfaction dans ses demandes, nous avons voté contre.

Fin de la séance à 17 H 23.